

La ville résiliente

STELLA MANNING | VINCENT SCHOENMAKERS

Le concept de ville résiliente apparaît de plus en plus fréquemment dans les travaux et publications. Si la notion est récente, ses origines le sont moins. Le mot est de la même famille que résilier ou résiliation, empruntés au XVI^e au latin *resilire*, qui signifie « sauter en arrière, rebondir, rejaillir » et qui a évolué dans le langage juridique vers « renoncer, se dédire ».

Après une carrière en physique des matériaux, où elle décrit la propriété qui caractérise l'énergie absorbée par un corps lors d'une déformation, la résilience connaît son heure de gloire dans deux domaines différents à partir des années 1970 et 1980.

En 1973, l'écologue canadien Crawford Holling, un des fondateurs de l'économie écologique, l'emploie dans son article *Resilience and stability of ecological systems*.

Parallèlement, le terme est utilisé par les psychologues à partir des années 1980 et popularisé en France grâce aux travaux et à l'expérience personnelle de l'éthologue Boris Cyrulnik. Il représente la capacité à se remettre d'un état de stress post-traumatique.

Suite au tremblement de Kobé en janvier 1995 (6 400 morts, près de 44 000 blessés et des dégâts estimés à plus de 100 milliards d'euros), est créé en 1999 l'UNISDR (United Nations Office for Disaster Risk Reduction). Ce bureau des Nations unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes publie en 2005 son cadre d'actions d'Hyōgo (du nom de la préfecture japonaise de Kobé) : « Pour des nations

et des communautés résilientes face aux catastrophes ».

Les objectifs de ces travaux visent à ce que les territoires soient en capacité d'identifier, d'évaluer, de surveiller les risques de catastrophe de manière à pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent. Depuis, la notion se diffuse dans les esprits et les pratiques. La définition de ville résiliente qu'en donne aujourd'hui le CEREMA est « une ville en mouvement, capable :

- d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective ;
- d'en atténuer les effets ;
- de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation ;
- d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités, et ceci de manière choisie et construite collectivement. »

Il est intéressant de constater que la notion de catastrophe s'est élargie au-delà des risques naturels et porte aujourd'hui sur les risques technologiques, les guerres et conflits, les épidémies et même les crises économiques majeures. Il n'est pas anodin qu'après Hyōgo, le deuxième cadre d'action de l'UNISDR ait été validé à Sendai, autre préfecture japonaise

touchée par une conjonction de catastrophes naturelle (le tsunami de 2011) et nucléaire. Un des exemples de ville résiliente est Detroit, aux États-Unis, qui essaye de renaître de ses cendres après avoir perdu 1,2 million d'habitants depuis 1950. De même, la transformation des terrils en parcs naturels ou en pistes de ski est un exemple de résilience.

L'agglomération bordelaise n'est pas à l'écart de réflexions sur la résilience, de par sa situation au fond d'un large estuaire soumis aux marées et au cœur d'un amphithéâtre, point de confluence de nombreux cours d'eau. Le traitement des eaux pluviales convergeant vers les tissus centraux a bénéficié de lourds investissements locaux (de l'ordre d'un milliard d'euros sur 30 ans) et fait régulièrement preuve d'efficacité, constituant par là un exemple à l'international. En revanche, l'écueil des inondations fluvio-maritimes reste à résoudre. Un quart du territoire, dont les sites de renouvellement urbain, est situé en deçà des marées hautes biquotidiennes. La solution ? Opérer du renouvellement urbain inondable : Bordeaux ne protège que ses quartiers anciens, et ceux à venir se lient au risque en l'épousant et en développant de nouvelles formes. —



La résilience est la capacité d'un organisme à se reconstruire après un traumatisme.